

Conseil d'Administration

Séance du 30 novembre 2021

Délibération n°49-2021

Autorisant la levée de prescription quadriennale pour le règlement des cotisations pensions civiles à la commune de Villefranche-sur-Mer au profit de Madame Vanessa FAYET

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 et suivants, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du Conseil d'administration et et R331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 portant dispositions relatives à la prescription quadriennale en matière de finances publiques, modifiée par le décret n°98-81 du 11 février 1998 ;

Vu le décret n°2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence ;

Considérant que l'établissement public a la possibilité de s'acquitter de dettes pour les années antérieures à la date à laquelle la prescription quadriennale s'applique, sous réserve que la renonciation de la déchéance ait fait l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante ;

Considérant que les versements des cotisations de Madame Vanessa FAYET, agent détaché, n'ont pas tous été effectués auprès de la commune de Villefranche-sur-Mer, en septembre 2015

Considérant qu'il convient de régulariser la situation administrative de Madame Vanessa FAYET ;

Vu le rapport de la directrice et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : approuve la levée de la prescription quadriennale afin de permettre le versement des cotisation CNRACL de Madame Vanessa FAYET, pour un montant de 723,04 euros, correspondant au reliquat des cotisations salariales et patronales non versées du mois de septembre 2015.

.../...

Article 2 : autorise la directrice à régler toutes les pensions civiles à la commune de Villefranche-sur-Mer, pour les côtes prescrites.

Cette délibération est adoptée à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

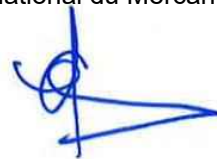
A Nice, le 30 novembre 2021

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU